

DÉPARTEMENT
<b>AUBE</b>
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
<b>ST ANDRÉ</b>

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**Restriction de circulation**  
**Cours Pablo PICASSO et Edmond MICHELET**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société COLLIN, sise 14 rue Jean-Baptiste COLBERT, 10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC en date du 23 octobre 2024, qui sollicite une interdiction de circuler Cours Pablo PICASSO et Edmond MICHELET afin de procéder à des travaux de levage ;

**Considérant** que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers et du personnel chargé des travaux, il y a lieu de mettre en place une interdiction de circuler, comme indiqué ci-dessus ;

**Considérant** que l'intérêt majeur de la sécurité des usagers justifie pleinement l'interdiction apportée au libre usage de cette voie,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le lundi 4 novembre 2024, la circulation sera interdite Cour Pablo PICASSO ainsi que Cour Edmond MICHELET.

**Article 2 :** La circulation sera déviée par les rues adjacentes.

**Article 3 :** Les panneaux de pré signalisation et de signalisation nécessaires seront mis en place et maintenus tout au long du chantier par l'entreprise COLLIN.

**Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

**Article 5 :** M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . La société COLLIN, sise au 14 Rue Jean-Baptiste COLBERT, 10600 LA-CHAPELLE-SAINT-LUC,

Fait à SAINT-ANDRE, le 24 octobre 2024.



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué

Emmanuel LIMA